3e. ANNÉE, No. 46. *MANITOBA.* SAMEDI, 25 AVRIL, 1874.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada : on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du MÉTIS ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collège, dans la Bâtisse du Dr. Paré.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne.....$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

N. D. Gagnier & Cie, Editeurs-Propriétaires.



AVIS est par les présentes donné que, par et en vertu des dispositions de l'Acte de la Puissance du Canada, 36 Viet., cap. 28, concernant les Pétitions d'Élection et les Élections contestées des Membres pour la Chambre des Communes, Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur a, par ordre fait de l'avis et du consentement du Conseil Exécutif de la Province de Manitoba, autorisé et requis les Juges de la Cour du Banc de la Reine de remplir les devoirs à eux assignés par le dit Acte.

J. NORQUAY,

Agissant pour le Secrét. Prov.

Winnipeg, 21 février, 1874. 1mo

Gouvernem. de la Puissance.

Département de l'Immigration.

Livres d'Enregistrement.

LES PERSONNES ayant des propriétés à vendre ou à louer, et celles qui auront de l'ouvrage de n'importe quelle sorte à faire faire, peuvent donner leurs noms, leurs localités, etc., etc., qui seront enregistrés dans des livres venant d'être ouverts dans le but de faciliter aux immigrants le moyen de trouver des propriétés à acheter ou à louer, ou de l'ouvrage.

Wm HESPELER,

Gouvernement de la Puissance,
Agent d'Immigration.

Bureau d'Immigration [illegible]
Winnipeg, 21 Mars, 1874.

1mo

Avis.

Avis EST par le présent donné que d'après des résolutions passées à une Assemblée Préliminaire, qu'une Assemblée Générale des Arpenteurs aura lieu au Bureau de F. A. MARTIN, Arpenteur, Rue du Bureau de Poste, LUNDI, le 27 d'AVRIL à 2 hrs. P.M., dans le but de former une association pour la meilleure organisation de la Profession.

Tous les Membres de cette Profession sont en conséquence priés d'y assister.

J. LESTOCH REID,
Président protem.

Winnipeg, 9 Avril, 1874. 2-f

Soumissions pour Foin.

DES SOUMISSIONS pour fournir MILLE TONNES DE FOIN, ou une moindre quantité, en meulons, et protégé contre le feu et les animaux, sur le Territoire Britannique, dans un rayon de neuf milles de l'établissement de la Commission des Frontières de Sa Majesté, à Dufferin, pendant l'année 1874, seront reçues par

[illegible] M. ALMON,
Surintendant des Provisions Agricoles.

Dufferin, 11 Avril, 1874. 2i

Reponse au Dr. Lynch.

[*Suite et Fin.*]

Pendant la nuit suivante, entre les métis du gouvernement provisoire et ceux que la compagnie avait trompés, la guerre civile fut bien près d'éclater. Dans cette extrémité, Riel et Lépine envoyèrent chercher le Père Lestanc et le Révérend monsieur Thibeault qui vinrent et qui heureusement réussirent à empêcher le conflit. Le Dr. Lynch et bien d'autres ont blâmé le Père Lestanc de s'être mêlé aux événements de cette grande assemblée. Mais le Dr. Lynch aussi bien que M. D. Smith devraient bien remercier le Père Lestanc.

Le gouvernement provisoire avait toute la force des armes à sa disposition. Et si le malheur eût voulu que M. D. A. Smith réussit à faire commencer l'effusion de sang dans cette conjoncture, les soldats du gouvernement eussent, à coup sûr, fait un mauvais parti à la compagnie de la Baie d'Hudson, à M. Smith lui-même, et au Dr. Lynch qui, en ce moment, se trouvait emprisonné dans Fort-Garry, avec 40 de ses compagnons.

Le Dr. Lynch parle aussi d'une force armée organisée contre le gouvernement provisoire. Il dit que les révoltés intimidèrent Riel au point de lui faire mettre en liberté le reste des prisonniers, bien qu'il ne voulût point le faire. Voyez l'histoire de Begg, et vous verrez si Riel a été timide. Lisez l'avertissement qu'il donne aux récalcitrants du 19 février 1870. En réponse à un message qu'ils lui envoyèrent par un nommé Jean Norquay, Riel lui dit formellement qu'il est prêt à rencontrer leurs armes, et avant le départ du messager Norquay, Riel ratifia en sa présence la condamnation à mort de William Gaddy, par tous les métis. Norquay porta lui-même au camp des révoltés la nouvelle de l'exécution de Gaddy, et il s'écoula huit jours avant que le peuple sût ce qui en était. L'avis public de Riel, la condamnation à mort de Gaddy, et les paisibles remontrances de quelques membres du clergé protestant, voilà les choses qui ont causé la dispersion de l'attroupement des révoltés de Kildonan, le 16 février, 1870.

Le Dr. Lynch cite un extrait du rapport de M. D. A. Smith, pour montrer que Riel insulta et maltraita M. McTavish.

Or, jamais Riel n'a jamais insulté ni maltraité M. McTavish. Au contraire, dans les discussions les plus animées, et même dans les moments de lutte très vive, M. McTavish et M. Riel se respectèrent beaucoup personnellement l'un et l'autre. Quelques fois M. McTavish cherchait à renverser Riel. Alors celui-ci disait à M. McTavish ; puisque vous le voulez, je vous traiterai en ennemi. Une fois la Compagnie de la Baie d'Hudson mit la vie de Riel en danger ; c'est dans cette circonstance là que Riel déclara que si la situation ne changeait pas, il ferait passer M. McTavish devant un conseil de guerre. Le Dr. Lynch mentionne "a successful ruse."

Il dit qu'après la dispersion des hommes réunis en opposition ouverte contre Riel à Kildonan, 40 d'entr'eux suivant la route du Fort Garry, furent cernés par Lépine et le fénien O'Donoghue et qu'ils invitèrent ces 40 hommes à venir visiter le Fort Garry, où Riel voulait leur parler et qu'une fois rendus dans le fort, les 40 invités furent ménacés, désarmés et fait prisonniers.

Premièrement ce n'est pas 40 hommes mais 48. Secondement ils ne suivaient pas le chemin, mais ils s'étaient aventurés en pleine prairie. Troisièmement quand à O'Donoghue qu'il traite de fénien, tout le monde à la Rivière-Rouge sait que dans ce temps là O'Donoghue disait à qui voulaient l'entendre qu'il n'était pas fénien. Quatrièmement, il paraît curieux d'entendre le Dr. Lynch dire que Lépine et 130 hommes à cheval cernèrent 40 hommes pour les inviter à venir au Fort Garry.

Est-il vraisemblable que Lépine avec 3 fois autant d'hommes qu'en avait Boulton, et qu'O'Donoghue, député si violent, se soient servis d'un stratagème inutile, pour capturer des ennemis acharnés dont ils étaient complètement triomphants. Le Dr. Lynch avoue que Boulton et ses hommes se fussent défendus tout à fait vainement.

Le Dr. Lynch dit : "Le procès de Scott s'est fait en français et l'accusé n'en comprit rien du tout." Cela est faux. Durant le procès, tout ce qui a été dit en français, a été traduit en anglais ; et tout ce qui a été dit en anglais a été traduit en français.

Le Dr. Lynch ne respecte pas ses lecteurs ; il compte sur des sympathies nationales pour les tromper. Et il est étrange de lui voir avouer que Scott n'a rien compris de son procès, lorsque l'un des principaux témoins contre Scott était anglais.

Lorsque Scott eut été condamné à mort, il eut la permission de parler lui-même. Voici ce qu'il dit ; "à prendre les choses comme vous les prenez, je sais que vous pouvez me condamner. Mais si vous vous mettiez à mon point de vue, il n'en serait pas ainsi."

Ensuite le Dr. Lynch dit que c'est l'un de ses guides qui lui annonça sa condamnation à mort. La vérité est que Scott fut averti de ce fait par le Conseil même de l'Adjutant.

Le Dr. Lynch dit que Scott a été averti que son exécution aurait lieu à midi. Cela n'est pas. Car le Conseil militaire, en passant sa sentence fixa le moment à 10 heures le lendemain matin.

Il dit aussi qu'il eût le secours du ministre tard dans la nuit.

Mais voici comment les choses se sont passées. Après l'avoir condamné, le conseil de l'adjutant fit connaître sur le champ à Scott qu'il pouvait faire demander tous ceux qu'il voudrait voir, que des soldats étaient prêts à lui aller chercher le ministre qu'il nommerait. Scott demanda d'abord le Révérend Monsieur Black de Kildonan. Puis revenant de lui-même sur cette demande ; j'aime autant le Révérend Monsieur Young, dit-il, allez me chercher celui-là. Puis, Scott fut conduit dans une chambre qui lui avait été préparée, où il trouva du papier, de l'encre à son service. Bientôt arriva le Révérend Monsieur Young, qui ne le laissa pas.

Le lendemain matin, le Révérend Monsieur Young alla demander sa grâce au Président, avec M. Smith, le Père Lestanc et autres personnes. Le Président répondit qu'il ne pouvait pas. Le révérend monsieur insista. Le Président lui dit d'aller voir l'adjutant-général, que pour lui, il ne pouvait plus changer la décision du conseil de guerre. L'aumonier de Scott s'adressa en effet à M. Lépine, il lui représenta que Scott ne voulait pas croire à son exécution, et qu'en conséquence il ne s'était pas préparé à mourir, etc. Sur les instances du Révd. M. Young, l'exécution fut, par faveur de l'adjutant, différée de deux heures. Et même selon le Dr. Lynch, Scott a été conduit de sa prison pour être exécuté, quelque temps après-midi. Le récit du Dr. Lynch est donc bien différent de la vérité. Il ajoute que sa mort est trop lamentable pour en raconter les circonstances. Il a toujours paru à beaucoup de monde que le bruit fait au sujet de cette exécution était une invention à effet politique. Ce qui le confirme, c'est que Lépine a été arrêté contrairement à toute justice, au Fort Garry, qu'un procès arbitraire lui a été fait, dans lequel on a tout mis en œuvre pour l'inculper, et où cependant, les témoignages n'ont rien prouvé de toutes ces horreurs prétendues de la mort de Scott. Et M. le Dr. Lynch lui-même aurait-il perdu la bonne chance que le procès de Lépine lui fournissait de dénoncer à la justice des MM. Détourney et Clarke les horreurs et les misères de la mort de Scott, si ces horreurs et ces misères eussent été vraies. Enfin le Dr. Lynch rachète le caractère de Scott, cependant il ne réfute par aucune donnée, par aucune explication le fait qu'en 69, Th. Scott a voulu assasiner le surintendant Snow, à la Pointe de Chênes, Rivière Rouge. Le Dr. Lynch ne réfute non plus aucune des données sur lesquelles Scott a été condamné et exécuté sous le gouvernement Provisoire, et telles qu'on les trouve consignées dans le manifeste que le Dr. Lynch a pourtant entrepris de critiquer.

Le Dr. Lynch fait un aveu qui vient appuyer le manifeste de Riel lorsqu'il exprime son regret de voir parmi les anglais, des gens qui admettent le mauvais caractère de Scott.

Et il y a bien du monde à la Rivière Rouge qui ont rapporté de Scott un fait horrible que les honnêtes gens sauront apprécier. Lors de l'assassinat de Parisien, il est dit que Scott attacha au cou de Parisien encore vivant, une ceinture, et qu'après avoir bien noué l'autre bout de la ceinture à la queue d'un cheval, Scott monta en croupe sur le même cheval et le lança à la course trainant ainsi Parisien un bon quart de mille. Voilà des choses dont la première nouvelle a été répandue par des personnes qui n'étaient pas du tout intéressés à en parler, puisqu'elles avaient fait partie du rassemblement de Kildonan où eurent lieu des faits aussi regrettables que la mort de Sutherland et Parisien.

Le Dr. Lynch affirme que Scott avait des habitudes très-régulières. Voyons si le fait suivant, qui est connu de toute la paroisse de la Pointe de Chênes vient appuyer cette assertion du Dr. Lynch. Durant l'été de 69, Scott et une dizaine de compagnons venus comme lui d'Ontario passèrent plusieurs jours dans une ivresse incroyable à la Pointe de Chênes. Quand l'heure de la nuit était venu, ils se rendaient dans des maisons d'ou les hommes étaient absent, effrayant par le désordre de leur conduite, les femmes et les enfants, s'emparant des maisons, y dansant autant d'heures qu'il leur plaisait, gardant les portes et les fenêtres pour empêcher les femmes et les enfants de fuir, et d'avertir les voisins. Voilà ce que toute la paroisse de la Pointe de Chênes connait. Scott était-il raisonnable? avait-il des habitudes régulières? Que les lecteurs en jugent.



LE METIS.

Samedi, 25 Avril, 1874.

L'election de Provencher.

Nous disions dans notre dernier numéro que nous ne connaissions pas encore l'opinion des électeurs de Provencher sur la nouvelle élection qui doit se faire dans ce comté. Nous présumions cependant qu'il serait question de réélire M. Riel. Aujourd'hui, après information, nous sommes en mesure de dire que les électeurs de Provencher veulent élire de nouveau M. Riel. Et M. Riel sera élu. Il aura probablement une opposition *pour nuire*, comme celle de l'hiver dernier. Nous avons hâte de connaitre le fameux candidat *pour nuire*.

Quelqu'un nous demandait cette semaine s'il n'était pas à craindre que M. Riel ne fut expulsé de nouveau et que son siége ne fut donné à son opposant, n'eut-il qu'un petit nombre de voix.

Nous répondrons que cette dernière supposition n'est nullement à craindre. La Chambre a des pouvoirs très grands. Elle peut expulser un membre. Mais elle ne peut légalement donner le siége à un candidat qui aurait eu une minorité de voix.

On en trouve il est vrai un exemple dans la Chambre des Communes en Angleterre, mais ensuite le procédé a été déclaré illégal.

Voici les circonstances: en 1764, John Wilkes fut élu pour la Chambre des Communes dans le comté de Middlesex. Il fut expulsé pour avoir écrit un libelle séditieux. Au Parlement suivant, en 1769, il fut élu de nouveau. La Chambre des Communes l'expulsa encore et passe une résolution qui déclarait Wilkes inéligible pour le Parlement alors actuel. Cette résolution était adoptée le 17 fevrier, 1869. Wilkes fut encore élu et encore expulse. Alors, un M Luttrell, membre, résigna son siége pour se présenter contre Wilkes. Il fut defait. Cependant la Chambre expulsa Wilkes et déclara Luttrell élu. Mais ces procédés furent sévèrement condamnés par l'opinion publique et reconnus comme illégaux.

Plus tard, le 3 mai, 1782, la Chambre revenait sur cette résolution du 17 février, 1769, et ordonnait qu'elle fut rayée des journaux, comme "tendant à renverser les droits de tout le corps des électeurs de ce royaume."

Comme on le voit, le précédent se trouve bien établi. La Chambre ne peut pas légalement déclarer élu un candidat qui aurait la minorité des voix, lors même qu'elle expulserait le membre qui aurait eu la majorité.

Maintenant nous demandions à quelques électeurs pourquoi ils tenaient à réélire M. Riel. Pour montrer, répondirent-ils, au peuple du Canada que nous avons confiance en M. Riel, et que nous le voulons pour membre. Si Schultz et quelques membres d'Ontario ne l'aiment pas, ce n'est pas notre faute. Mais ces messieurs apprendront que M. Riel va comme eux à Ottawa représenter les intérêts de plusieurs centaines de sujets anglais. Si leurs électeurs ont bien voulu mettre en eux leur confiance, nous sommes libres aussi de mettre notre confiance en qui nous voudrons. Nous avons droit de choisir M. Riel pour nous représenter, et c'est une injustice, oui, une grande injustice de vouloir nous dépouiller arbitrairement de ce droit. Si M. Riel ne leur plait pas, nous ne sommes pas tenus d'aller les consulter pour élire un membre qui leur plaira. Nous aimons M. Riel, cela nous suffit; et en hommes de cœur, nous l'élirons, que la chose leur plaise ou non.

Voilà ce que disent les électeurs de Provencher, et qui déclarera leur langage insensé?

John Bruce comme ecrivain.

Ce n'est pas que d'aujourd'hui que John Bruce écrit des lettres. Il en écrivait aussi en 1871. Seulement celle de 1871 ne ressemblaient en rien à celles qu'il signe aujourd'hui. Il y a une grande différence dans l'orthographe, le style et surtout les idées. Aujourd'hui John Bruce prétend appartenir au parti dit *loyal*, et pour flagorner les orangistes qui le méprisent, il s'efforce de dire plus de mal de ses compatriotes, les métis, que les orangistes eux-mêmes n'en ont jamais dit. Il demande avec plus d'acharnement la pendaison de Riel et de ses amis que les plus violents ennemis des métis ne l'ont jamais fait.

Mais en 1871, John Bruce avait d'autres idées sur les orangistes, et sur la *loyauté*. On s'en convaincra en lisant la lettre que nous reproduisons plus bas. C'est une lettre que John Bruce écrivait au printemps de 1871 à une personne de Pembina. Elle nous a été envoyée de Pembina ces jours derniers accompagnée d'une communication à laquelle nous donnons également insertion. Comme on le verra, la lettre de Bruce porte sur des questions publiques et ne pourra manquer d'être lue avec beaucoup d'intérêt.

Voici d'abord la communication qui l'accompagnait.

PEMBINA, DAKOTA, 15 Avril, 1874.

M. l'Editeur,

J'ai vu dans un de vos derniers numéros que John Bruce se vantait d'avoir tourné son capot à l'exemple de St. Augustin. Je suppose qu'il s'agit de son capot politique, car il a toujours été chrétien, et je ne puis croire qu'il ait voulu s'enfoncer dans les ténèbres du barbarisme, bien que les productions extraordinaires dont il embellit certaines feuilles, sentant plus la sauvagerie que le bon sens, je les appelle extraordinaires, vu qu'elles diffèrent extraordinairement des communications qu'il m'envoyait autrefois et surtout de celle ci-incluse envoyée à un métis de Pembina. Il faut que la conversion politique soit une chose bien puissante pour produire de si grands effets dans l'intelligence humaine. Si vous croyez que la lettre ci-incluse peut-être de quelque édification pour vos lecteurs, faites en l'usage qu'il vous conviendra.

Je suis votre dévoué serviteur.

X.

Voici maintenant la lettre de John Bruce. Nous la publions telle qu'elle est, sans rien changer à l'orthographe ou à la ponctuation. Les italiques et majuscules sont de nous:

PREMIERE LETTRE DE JOHN BRUCE.

St. Boniface 18 d'Avril, 1871.

Cher amie,—

depuis longtemps je désirais vous dire un mot, à l'égard de notre situation journalier. vous savez sens doute de quelle manièr nos avonts été traité par ces nouveaux venu orangiste, dans trois au quatre semaine, nos serons debarassé de ce bataillon indiceplinè gens sans cœur et sen fois, qu'il son venu exprès pour meitre a feux et a sang s'ils en avait occasion.

Une partie de ce bataillon, son licencier, (decharger tous se rendre au portage la prairie, je vous répons, bien determènèr a faire une emeute il son deja organiser, mais contre qui, vous diré peut être, sans doute contre le gouverneur mais bien plus contre les mitis, est-ce fours, non, puisque j'ai attendu un de ces volontaire dire avans que la neige couvre de nouveau le sol Macdougall sera rentré dans la Province, épuis, comme gouverneur.

Vous voiyé cher amie des gens semblable peuve tout faire en mal surtot je vous repond mon cher amie que je suis fatigué, tellement que je suis épuisé de santé, voiyant des autrage commi contre mes semblable, et cela presque tout les jour, hier encore, N..... était allé voir sa femme, j'avait envoyer mon neveu avec lui, et bien en rencontrant un volontaire il lui dit arrête je vous rencentreré demain épuis ce pauvre N..... par vaqui a ces affaire qu'il son indispensable, est obligé de resté chez moi et se cache pour ainsi dire le jour et la nuis je metait determiné d'envoiyé à Mr...... notre amie, des correspondance, afin lui de los envoiyé a la Presse de St Paul.

mais *je crains beaucoup pour moi* ces pourquoi je nenvois point pour le present.

je suis decedé a partir au premier occasion pour le Pembina, afin là, DE ME MEITRE SOUS LES AILE DE L'AIGLE.

ces bien deplorable voivant que le Canada avait sé bien promie au mitis par leur delegué de menqui se grendement à leur promesse, *ces bien des anglais*.

Voici le desir le parti mitis qui ont prie par a leur droit, si *hon. W. O'Donoghue vient avec une petite force, il s'unisse a lui, bien comprie les armes a la main*, il ajoute que ces même fusils seron non seulement decharge sur un.

Oui cher amie ces bien le malheur *si Schultz avait été tué ainsi que sa clique*, nous aurions je pense SAUVÉ LE PAYS.

presque que a tout les melle je pense d'écrire à l'hon. ...... père, epuis je suis tellement decouragé que jai point de soucie d'utet.

hé, oui sè nous avions écouté *nos bon amie de l'autre côté des ligne*, nos serions tranqu'il aprésents, je ne voudrait rien dire contre Riel, parce qu'il est en exil, la seul Planche de salut, C'ETAIT BIEN L'ANNEXION.

Vous comprenie tant que la *fleur d'orangiste* sera ici, le pays sera toujours en desordre.

on parle d'une grande émigration au printemps sans doute des canadiens, mais bien plus des orangiste.

pour ma part j'ai aucune confiance a Mr. Archibald, sa peut être un homme bien disposer, mais voiyant ce qu'il a fait depuis son arrivé j'ai point confiance.

il a fait semblan de meitre des breif dans les election le conte du portage on na pri des armes, amene des liqueurs dans les maison des Poll, contre ces ordre comme represantans de la veielle reigne, il ne dit rien, ces donc point un gouverneur

cela est vrais il ne fait aucun mal, aussi il ne fait aucun bien.

vous tâchere de me donné des noueelle de M. W. O'Donoghue sé ces possible, aussi de votre Pimbina.

Votre tout devoue,

JOHN BRUCE.

Cette lettre n'a pas besoin de commentaires. Nous sommes certain qu'elle édifiera beaucoup les orangistes amis de John Bruce, et tous ceux qui aiment autant vivre sous le drapeau britannique que SOUS LES AILES DE L'AIGLE et qui ne tiennent pas à se jeter dans les bras d'*O'Donoghue* et sa *petite force*. Ceux qui désireraient voir l'original de cette lettre n'auront qu'à passer à notre bureau.

Louis Riel.

On lit dans une correspondance d'Ottawa à la *Gazette de Sorel*, en date du 31 Mars:

"La journée d'hier a été fort animée. Le matin j'appris que Riel prêterait serment vers midi. Je me rendis à la Chambre pour l'entrevoir. J'attendais en vain jusqu'à une heure. C'est, me dis je encore un canard. Je me trompais, car une demi heure après, pendant que tout le monde dinait ou *lunchait*, Riel prêtait serment en même temps que le Dr. Fiset de Rimouski. Le bruit s'en répandit vers trois heures et l'anxiété était grande de part et d'autre. A l'ouverture une foule de gens encombrait les portes d'entrée réservées aux députés. Près de la garde-robe de Riel on voyait des figures à qui on n'aurait pas, je vous l'assure, donné le bon Dieu sans confession. Je passais à travers tout ce monde regardant ça et là, lorsque mon attention fut attirée par la remarque d'un messager disant à un jeune homme blond, aux épaules carrées, à moustache et impériale blondes, aux yeux d'un bleu foncé, portant une redingote tirant sur le gris, la tête couverte d'un feutre noir: "Les députés seuls entrent ici." Celui-ci regarda tranquillement le messager et sourit. "On vous en fournira un siége," répondit à mi-voix un député français qui était près de moi, et qui avait cru deviner le nom de l'inconnu.

Le jeune homme se perdit dans la foule. C'était Riel! Je l'appris ensuite d'une manière certaine.

Une Leçon de Latin.

Béchard sort son latin, et pour se donner des airs de savant il prétend nous faire la leçon. Sans relever toutes ses burlesques de inepties polichinelle, nous nous arrêterons à son épigraphe: c'est un vers latin bien connu de toute personne qui a quelque notion de la langue d'Horace. Cependant, le docte magister qui se dit si versé dans les langues mortes et vivantes, tout en se rappelant le sens, a fait une faute énorme dans le texte. Voyons un peu. Béchard dit:

"Mitto tibi navem sine prora puppique."

Ce qui signifie: je t'envoie un navire sans proue ni poupe. C'est là ce que voulait dire Béchard, sans doute. Mais il y a une erreur dans le texte et une énorme faute de versification. Pour un savant, ce n'est pas mal commencer, n'est ce pas. Voici le vers tel qu'il devrait être:

"Mitto tibi navem prora puppique carentem."

La terminaison est différente, mais le sens est le même. Ce dernier vers signifie: je t'envoie un navire manquant de proue et de poupe.

Ceux qui savent le latin apercevront de suite la différence. Terminer un vers hexamètre par *prora puppique*, c'est plus qu'une faute ordinaire, c'est ignorer grossièrement les premières règles de la versification latine. Il faut que les deux derniers pieds soit un dactyle suivi d'un spondée. Le dactyle se compose d'une syllabe longue et de deux brèves, et le spondée de deux longues. Cette règle est observée dans

"*prora puppique carentem*;

Mais non dans

"sine prora puppique."

Tout élève de troisième verrait cela, et pourrait montrer au savant magister Béchard la faute qu'il a faite en terminant son vers latin. Tout le monde n'est pas obligé de savoir le latin et les règles de la versification. Mais quand on se donne comme très instruit dans les langues mortes et vivantes, et que dans une épitre où on prétend faire la leçon aux autres, on commence par une aussi grosse bourde, c'est la meilleure preuve qu'on est tout simplement un savantasse.

Quant à nous, nous ne nous vantons pas d'avoir enseigné la grammaire dix-huit ans comme le magister Béchard, ni d'être un fort polyglotte, mais nous croyons savoir assez de latin pour terminer correctement un vers hexamètre.

Cosmosophe.

Le fameux cosmosophe qui écrit les lettres signées John Bruce n'en est pas à ses premières armes dans l'honnête métier de vilipender ses compatriotes. Les Acadiens du Nouveau-Brunswick ont déjà été en lutte à ses dénigrements. Comme on le voit, il fait un digne pendant à John Bruce, et John Bruce méritait d'avoir un tel auxiliaire. Voici ce que dit de ce pitoyable individu le *Moniteur Acadien*, de Shediac, N. B.:

"Ceux qui connaissent l'individu ne seront pas surpris d'apprendre que *Cosmosophe*, qui ridiculisait les acadiens et leurs mœurs et coutumes dans les colonnes du *Pionnier* de Sherbrooke, continue à Manitoba, où il s'est rendu l'automne dernier, le rôle de fourbe et de détracteur de ses bienfaiteurs, qu'il a joué à chaque étape de ses pérégrinations, dans les Provinces Maritimes. Après avoir été bien reçu et recueilli au bureau de l'Hon. Jos. Royal, Secrétaire Provincial, qui lui mit le pain à la bouche à son arrivée à Winnipeg; et après s'être faufilé dans la société des honnêtes gens et jusqu'à l'Archevêché de Sa Grâce Mgr Taché, *Cosmosophe*, sans doute après une de ces révoltantes ribotes dont il a souvent donné le dégoutant spectacle à ces arriérés d'Acadiens, se tourna contre ses bienfaiteurs, et passa armes et bagages à l'ennemi. Schultz, Bruce et Clarke, trio qui fait tout au monde pour anéantir la race française et métisse du Nord-Ouest. Le voici qui, moyennant considération, écrit les correspondances de ces sires contre le parti catholique et français, et jette la boue à la figure de ceux qui l'ont ramassé dans le

main du roi et lui ont donné la subsistance, à son début dans la colonie. Tel il était ici, tel il est là bas, rampant d'abord pour obtenir quelques sous, puis insulteur et traitre dès qu'il a reçu le denier de l'indigent. Des milliers d'Acadiens le savent par expérience; et nos frères de Manitoba le connaissent déja après son séjour d'à peine quelques mois au milieu d'eux.

Les pronostics du *Moniteur* sont plus que réalisés; nous prions le *Pionnier* de Sherbrooke, qui s'est prêté aux dénigrements de *Cosmosophe*, d'en prendre acte."

"Canada on the Pacific."

Tel est le titre d'un livre qui vient d'être publié par Messrs Dawson Frères, de Montréal, et dont nous avons reçu un exemplaire. C'est le récit d'un voyage d'exploration de Fort Edmonton à la Côte du Pacifique, en connection avec la route projetée du Pacifique Canadien. L'auteur est M. Charles Horetzki, qui dans l'été de 1872 a organisé et conduit l'expéditton de M. Sandford Fleeming, Ingénieur du Gouvernement Fédéral, de Fort Garry à Edmondton. A cette dernière place, M. Horetzki fut détaché de l'expédition principale et chargé de passer par la Rivière-à-la-Paix et le Petit Lac des Esclaves pour voir les facilités qu'offrirait dans cette direction un passage à travers les Montagnes Rocheuses. D'Edmonton, il se dirigea vers le nord, passa par St. Albert, le Lac LaNonne, le Fort Assiniboine, sur la Rivière Athabaska, le Petit Lac des Esclaves, Dunvegan sur la Rivière à la Paix, le Fort St. John au Pied des Montagnes Rocheuses, la Rivière au Pin, le Lac McLeod, le Lac Babine, jusqu'à Bute Islet, sur la côte du Pacifique. Par cette route, la distance de Fort Garry à Bute Islet serait d'environ 1545 milles.

L'auteur a fait beaucoup d'observations et fournit des données intéressantes sur le pays qu'il a traversé.

L'ouvrage est en vente chez Messrs Dawson Bros, 23, Grande Rue St Jacques, Montréal.

Service d'ami.

M. Brokowski, éditeur de la *Manitoba Gazette* a publié une letre dans le *Citizen* d'Ottawa pour prôner les capacités de John Bruce. Il dit que c'est toujours Bruce qui a apporté lui-même ses lettres au bureau de la *Gazette* en français, et que son ignorance de la langue anglaise est balancé par ses qualités *as a fluent speaker in his own language*, comme homme parlant très bien sa propre langue.

M. Brokowski devait donner ce coup d'epaule à son cher et respectable ami Brucé et il ne s'est pas fait tirer l'oreille. Mais voyons ce que vaut ce coup d'épaule. D'abord, il dit que c'est Bruce qui apporte lui même ses lettres, ce qui ne veut pas dire qu'il les a écrites. Ensuite, il avance que Bruce parle très bien sa propre langue: quant à ce point-là, M. Brokowski ne peut pas en juger parcequ'il est incapable de parler le français. Mais pour apprécier la valeur de l'assertion de M. Brekoski, nous renverrons le lecteur à la lettre de Bruce que nous publions dans une autre colonne. Commé on écrit ordinairement plus corrèctement que l'on parle, on pourra juger si John Bruce est comme le dit M. Brokowski, un *fluent speaker* dans sa propre langue.

La chose n'est guere importante, nous le savons: mais elle montre ce que vaut cet avancé de M. Brokoswki, éditeur de la *Gazette* et secrétaire privé du procureur général Clarke, venant au secours de son cher Bruce.

Nouvelles Locales.

— On dit que la Rivière Rouge est libre à Pembina.

— L'eau est monté considérablement depuis quelques jours. La glace devient mauvaise et plusieurs personnes ont dejà pris des bains froids forcés.

— L'arrivée du premier bateau à vapeur est l'objet de bien des conjectures et de beaucoup de paris.

— Les canards ont fait leur apparition en plusieurs endroits.

— M. John McDougall est nommé Maitre de Poste à Fort Garry, et Inspecteur des Postes pour la Province, en remplacement de l'Hon. M. Bannatyne qui a résigné.

Nouvelles d'Ottawa.

— MM. Robert Cunningham, John McTavish et William Tait ont été gazettés membres du Conseil du Nord-Ouest.

— Les derniers journaux de l'Est sont remplis de l'affaire Riel et parlent de l'immense excitation qu'elle a causée en Canada; mais ils n'anticipent pas le résultat du 16 courant, c'est à dire l'expulsion. On croit plus généralement que rien ne sera fait avant le rapport du comité de M. Smith.

— L'Hon. M Dorion a introduit un bill pourvoyant à l'élection des députés aux moyens du scrutin secret. Les elections devront se *faire* partout le même jour, à l'exception de celles de Manitoba, de la Colombie Britannique, et de quelques comtes éloignés dans les autres Provinces. Il est question d'abolir la nomination publique, et de la remplacer par une requête signée par un certain nombre d'électeurs et remise à l'Officier Rapporteur pendant un temps déterminé.

La qualification foncière sera aboli. Quant au droit de suffrage, il devra être réglé par les législatures des différentes Provinces.

— Mgr. Tache et M. l'abbé Ritchot ont été examinés cette semaine devant le comité de M. Smith.

— M. Costigan a donné avis d'une résolution demandant que l'acte constitutionnel soit amendé de manière à donner aux catholiques du Nouveau-Brunswick les droits et privilèges relativement aux écoles dont ils jouissaient avant la confédération.

NOUVELES CANADIENNES.

— Nous avons reçue *Le Bien Public*, nouveau journal quotidien publié à Montréal par MM. L. O. David et C. Beausoleil.

— A propos des perquisitions de la Police d'Ottawa pour arrêter Riel, et vu que cette police se trouve sous le controle du gouvernement d'Ontario, et indépendants du Gouvernement Fédéral, la *Minerve* suggère qu'Ottawa soit constitué en un District Federal, indépendant des Législatures et gouvernements locaux.

—Il y a eu au Sault au Recollet, près Montréal, une assemblée nombreuse pour protester contre les persécutions dont M. Riel est l'objet et demander l'amnistie.

— Un nouveau Janveau qui vient de mourir à Montréal, a déclaré sur son lit de mort qu'il avait donné un témoignage faux dans une cause criminelle l'automne dernier. Il était un dès principaux temoins de la Couronne et l'accusé a été condamné à deux ans de pénitencier. Des démarches doivent être faites pour obtenir le pardon de l'accusé.

COMMUNICATION.

A l'Editeur du *Metis*,

MONSIEUR,—En lisant le *Nor-Wester* du 6 courant, nous n'avons pu nous expliquer les lignes suivantes, sous le titre d'Assemblée Française: "Voici les noms des Messieurs qui composaient le Comité de Dupont: Leon Dupont, président; M. Charette, vice-président; l'Hon M. Hamelin, secrétaire, et M. Moise Goulet." Nous sentons qu'il est de notre devoir de protester contre une telle assertion, comme absolument fausse. Nous n'avons jamais entendu parler de cette assemblee avant de voir les lignes ci-dessus dans le *Nor-Wester*, et nous demandons par les présentes à Leon Dupont de donner publiquement ses raisons pour s'être ainsi servi de nos noms sans notre permission.

SALOMON HAMELIN, M. C. L.
JOSEPH CHARETTE.

9 avril, 1874.

Cette communication confirme ce que notre correspondant *Un qui sait* disait de Dupont et de son assemblee dans ses deux lettres que nous avons publiées.

John Bruce appreciee.

Si John Bruce a cru se rendre célèbre en signant les lettres qu'il a publiées contre Riel, il a reussi a un certain point de vue. Mais c'est une triste celebrite que celle *qu'il* a acquise. Les extraits qui suivent montrent ce *qu'on* pense en Bas Canada de John Bruce et de ses degoutantes épitres.

Voici ce que dit là *Minerve*, de Montréal:

"La publicité que les journaux du Haut-Canada donnent à une lettre de John Bruce contre Riel à propos de l'exécution de Scott, fait que les gens se demandent quel est ce John Bruce.

John Bruce n'est autre que le fer president du gouvernement provisoire. C'est un homme ignorant et vaniteux qui aime à bavarder sur tout. Il n'a pas d'autre qualité marquante. Après deux mois de sa présidence, les Métis convaincus de son incapacité le mirent de côté pour prendre Riel. Ce qui tourna Bruce contre eux.

Sous le gouverneur Archibald, il fut juge de Paix et ensuite destitué sous accusation de complicité dans le mouvement fenien.

Il n'a pas tardé ensuite à s'allier aux orangistes qui s'en sont servis comme d'un instrument. L'ancien *Liberal* a publie sous sa signature plusieurs correspondances dans lesquelles il insultait Mgr. Taché, M. Ritchot, Riel et autres. *On* peut lui faire dire tout ce qu'on veut. Puis, il s'est naturellement uni à Clarke et la *Gazette* organe de Clarke a publie quelques correspondances signées par lui.

Bruce est un homme sans éducation, incapable d'ecrire deux phrases de suite. Ce sont les ennemis de Riel qui ont rédigé la correspondance à laquelle il a prêté son nom. Son récit n'est d'aucune valeur, parce qu'il n'a pas la moindre autorite."

On lit ce qui suit dans le *Journal de Québec*:

"La presse continue à s'occuper de Riel qui est le point de mire et l'objet de toutes les attaques. Le plus violent de ses adversaires est M. John Bruce, l'ancien chef du gouvernement provisoire du Nord Ouest.

Cet homme, qui est, du reste, un ignorant, se sert de la plume d'un autre, pour parler d'une multitude de choses qu'il ignore absolument et sur lesquelles il parle comme un aveugle, et un aveugle dominé par la haine et le désappointement. Son ecrivain est un homme du nom de Bèchard, ancien instituteur du Bas-Canada, connu de la plupart de vos lecteurs.

Le mouvement de Bruce avait un tout autre but que celui de Riel Ce qu'il voulait, lui, ce n'était ni l'organisation publique ni le gouvernement parlementaire pour le Nord-Ouest, mais une part des £300,000 accordés à la compagnie de la Baie d'Hudson par le gouvernement canadien, et, comme cela ne faisait naturellement pas l'affaire de la population, il fut bientôt mis de côté pour son égoïsme. Deçu dans ses plans, il ne tarda pas à tourner le dos à ses compatriotes, et à se faire l'instrument de toutes les vengeances contre eux. Depuis longtemps, il est le mouchard en titre du fameux Clarke."

Le *Courrier d'Outaouais* parlant d'une des lettres de Bruce, dit:

"Pour nous, il nous semble reconnaitre dans ce document, et la vilenie de Clarke et le style d'un ancien employé du Bureau de l'Instruction Publique, qui, après avoir levé le pied........................ s'en est allé trainer son ivrognerie et sa dégradation à Manitoba, et se mettre corps et âme au service de Clarke et de ses compères."

Fin penible.

Nous avons encore une mort tragique à enregistrer. Mercredi matin vers neuf heures, l'explosion d'une carabine fut entendue dans une chambre des casernes, près du Fort Garry, Plusieurs militaires qui se trouvaient tout près s'y rendirent immédiatement Ils trouvèrent le sergent Major d'Artillerie Morissette sur son lit, près de lui sa carabine venant d'être déchargée, et il était expirant. La balle était entré par le côté, était sorti au-dessus de l'épaule et avait traversé le mur de la chambre où il se trouvait. Il ne vécut que sept à huit minutes après le coup. On crut de suite à un suicide, bien que plusieurs personnes pensent que la chose a pu arriver par accident. L'enquête eut lieu, et le verdict a été que le defunt s'était déchargé sa carabine dans le coté dans un moment d'alienation mentale.

Le defunt était natif de Québec. Il a servi dans les Zouaves Pontificaux, et s'est enrôlé dans la compagnie du capitaine Taschereau pour venir à Manitoba, dans l'automne de 1872. C'était un jeune homme instruit, d'une excellente conduite, très sobre, parfait soldat, estimés de ses officiers et de tous ceux qui le connaissaient. C'est ce qui rend l'idée du suicide difficile à comprendre. Il doit être inhumé à St. Boniface aussitôt que le corps pourra être traversé.







IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!

ON EXECUTE A L'IMRRIMERIE DU

"METIS."

DES IMPRESSIONS DE TOUTES SORTES TELLES QUE

Blancs de Cour pour

AVOCATS,

GREFFIERS,

NOTAIRES.

Factums, Roles d'Evaluation, *LISTES ALPHABETIQUES.*

—AUSSI—

COMPTES, CARTES D'AFFAIRES, CIRCULAIRES, LETTRES FUNERAIRES.

DE PLUS

CARTES DE VISITE,

D'ADRESSES, DE COMMERCE, ETC., ETC.

PROGRAMMES,

AFFICHES.

LIVRES,

BROCHURES.

La variété et le nombre de caractère que possède l'Etablissement nous permettent d'exécuter les Impressions qui nous seront confiées, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai. Les Ateliers du *Metis* sont à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collége.

St. Boniface, 18 Avril, 1874.

BATISSE McKENNEY, WINNIPEG.

L. R. BENTLEY,

COMMERCANT EN GROS ET EN DETAIL

DE

ROSSE ET PETITE FERRONNERIE

POELES,

FERBLANTERIE,

INSTRUMENTS D'AGRICULTURE,

ET

MEUBLES DE MENAGE.

A la

BATISSE McKENNEY,

WINNIPEG, MANITOBA.



Chemin de fer Great Western

DU CANADA.

Aller et retour de Manitoba.

La meilleur route de l'Est est celle du Chemin de fer Great Western, Detroit, Toronto, Hamilton, et le Pont Suspendu.

Quatre train Expres chaque jour aller et venir.

Le tarif est modéré, l'expedition prompte, et le materiel roulant comprend toutes les [illegible] inventions.

Attention spéciale et tarif particulier pour les immigrants.

W. K. MUIR,

Surintendant Gén

Bureau du G. W.
Hamilton, Ont., 1872



JAMES STEWART,

PHARMACIEN,

RUE GARRY,

vis-à-vis l'Eglise Methodiste,

WINNIPEG.

DROGUES,

MEDECINES ET PARFUMERIES,

JOUETS ET ARTICLES DE GOUT,

ARTICLES DE TOILETTE EN GRANDE VARIETE.

Un soin spécial pour la préparation des prescriptions.

EGARÉ OU VOLÉ!

$10 DE RECOMPENSE.

A celui qui ramènera au soussigné un cheval disparu il y a près de 3 mois, et designe comme suit :

Ayant de 6 à 7 ans, poil noir : ce cheval est très-doux et de race canadienne. Poitrail mince, croupe et hanches larges, jambes de derrière droites et sèches, boulet court et sabot plat. Il a une tache blanche à une des jambes, un peu au-dessus du boulet, et suit facilement tout étranger.

PAUL MORNEAU,

Boucher,

Winnipeg.

St. Boniface, 20 décembre, 1872. of

L'HOTEL

DU

PACIFIQUE CANADIEN

doit être bientôt préparé et arrangé pour l'hiver comme une place

d'Amusement Public.

Outre la Salle Principale, dont les dimensions sont de 60 par 31, il y aura une

Salle a Diner

ET UNE

CHAMBRE DE TOILETTE,

AVEC UNE

CUISINE ADJACENTE ;

le tout est admirablement adapté pour

BALS, ASSEMBLEES,

DINERS, THEATRES,

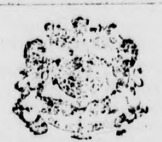
Etc., Etc., Etc.

Les personnes qui désireraient [illegible] les prémisses pour les fins ci-dessus voudront bien s'adresser a

ROBERT TAIT.

ST. JAMES

Fort Garry, 8 novembre, 1873. [illegible]



Bibliotheque Provinciale.

Les personnes ayant en leur possession des livres appartenant à la Bibliothèque Provinciale sont respectueusement priés de les remettre aussitôt que possible au Département du Secrétaire Provincial, on est à préparer un catalogue et un grand nombre d'ouvrages importants manquent.

GEORGE ROY.

Bureau du Secrétaire Provincial.

Winnipeg, 2 Février, 1874. 4-4

AVIS

AUX

Vendeurs de elleteries.

Monsieur A. Daoust, vient d'ouvrir un magasin dans la maison de M. McDermott, porte voisine de M. Donaldson. Son magasin consiste en un assortiment de marchandises sèches, tel que indiennes 15 cts., etoffe à robe, 15 cts., étoffe du pays, $1 00, merinos, 50 cts., pantalons $2 50, veste, $1 50, chemises en laine, $1 [illegible] chemise en coton, 75 cts., chausson en laine, 50 cts., chausson de coton, 25 cts., couvertes $6 00, chapeau, $1 00, ceintures flechees, $1 00 à $3 00, capeau $3 00 à $8 00, corderois 75 cts. la verge, draps $1 25 la verge.

—AUSSI—

un assortiment de chaussures, tel que bottes en veau à couture petite $6 00, bottes en tarre, $3 50, bottines $2 00. De plus de magnifiques fusils pour le prix reduit de $20 00, et une grande quantité d'autres effets qui ont été achetés, dans une banqueroute à Montreal, à dix chelins dans le louis, qui seront vendus à six pour cent de profit.

M A. Daoust prendra toutes sortes de pelleteries en échange, il achetera aussi les souliers du pays et payera le plus haut prix en marchandises ou en argent, au bon vouloir du vendeur.

M. A. Daoust, achetera les robes de buffalo comme l'annee dernière, et payera le plus haut prix.

N'oubliez pas d'aller visiter la maison Daoust, avant d'aller ailleurs, c'est là où vous acheterez à meilleur marché.

A. DAOUST.

Grande rue, Winnipeg, Manitoba.

St. Boniface, 31 Janvier, 1874.

DEFI.

Le Dexter, jr. (Cheval de l'Hon. **James McKay**) est prêt à trotter ou ambler avec n'importe quel cheval dans la Province pour **$25.00** et au delà.

Tout pour l'Amusement.

Pour plus amples informations s'adresser à

C. ALLOWAY.

Winnipeg, 26 février, 1874.